De g. à d. : Antoine Maniglier, qui a traversé les U.S.A. en stop ; Marie-Noëlle Adon, fondatrice d'une agence de voyages solidaire.

VACANCES

VOYAGE ET HANDICAP, MODE D'EMPLOI

Malgré le manque criant d'accessibilité, on peut aujourd'hui conjuguer handicap avec voyage. À condition de faire preuve d'organisation… et d'un brin d'audace !

Eté 2011. Antoine Maniglier, 23 ans, se lance dans une aventure extraordinaire. Paraplégique depuis quatre ans, il décide avec un ami de visiter les États-Unis d'est en ouest… en stop et couchsurfing. Leur odyssée a fait l'objet d'un documentaire, *Handicap au vent**. Pas mécontents de leur premier road-trip, les deux voyageurs sont repartis en juillet 2012 pour un nouveau défi : traverser une partie du monde en handibike (vélo à main), de Haute-Savoie jusqu'en Mongolie.

De nouveaux concepts

Entre les transports inadaptés, les hébergements non équipés, les lieux de visite et les loisirs difficilement accessibles… Voyager peut vite s'apparenter à un parcours du combattant. Sans compter les prix, largement majorés, pratiqués par certaines agences. Un constat qui a poussé Marie-Noëlle Adon, 27 ans, à quitter son travail chez un voyagiste. Le déclic s'opère quand elle doit refuser un voyage faute d'accessibilité. En 2010, elle crée donc son entreprise solidaire, Mosaïk voyages. Son idée ? Proposer des voyages pour personnes valides et handicapées, en France et à l'étranger. « *Sans distinction tarifaire ou de destination* », précise-t-elle. Au programme : visites, parachute, parapente, ski… Mais aussi des formations linguistiques à destination des jeunes, rarement accessibles aux personnes handicapées. Une initiative récompensée par le prix CréaRif entreprendre autrement.
Passionnée de voyages, Marie-Odile Vincent, tétraplégique, a elle aussi choisi d'en faire son métier. À l'agence Comptoir des voyages, elle propose des vacances à la carte pour personnes handicapées. Ses conseils ? « *Avoir des informations très précises, comme la largeur des portes si on est en fauteuil. Et surtout, bien se connaître. Savoir quelles sont ses limites, les compromis qu'on peut accepter. À partir de là, il faut se demander comment, avec les moyens du bord, on va pouvoir contourner les contraintes* ».

Suivez le guide !

Faute de moyens ou désireux d'éviter les sentiers battus, beaucoup de jeunes choisissent de composer eux-mêmes leurs vacances. Une mission pas si impossible, à condition de bien se préparer et d'anticiper les galères. Aux routards, le *Petit Futé* propose les guides *Handivoyageurs* pour parcourir le monde et *Handitourisme* consacré à la France. Les guides *Un autre chemin* ciblent davantage les différentes capitales et villes européennes. Côté web, l'Association des Paralysés de France (APF) anime, quant à elle, un blog pratique pour organiser ses vacances. Transport, hébergement, bons plans, aides… tout y est recensé. Comme par exemple la carte interactive des lieux de baignade accessibles par département. Depuis 2001, l'État a aussi mis en place un label Tourisme et Handicaps, qui regroupe les hôtels, résidences, campings, chemins de randonnée ou plages adaptés aux personnes à mobilité réduite. De quoi s'éviter quelques mauvaises surprises.

▸ *Magali Sennane*

*www.handicapauvent.com

Des discriminations dans l'air

Janvier 2012, le tribunal correctionnel de Bobigny condamne la compagnie aérienne EasyJet à 70 000 € d'amende et 6 000 € de dommages et intérêts. Trois ans plus tôt, le transporteur avait en effet refusé l'accès d'un avion à trois personnes handicapées non accompagnées. Une habitude ? Le 4 mai 2012, EasyJet est de nouveau condamnée pour les mêmes motifs, après avoir débarqué manu militari une passagère handicapée. La Commission européenne a pourtant interdit toute forme de discrimination au moment de la réservation ou de l'embarquement. En juin, elle a d'ailleurs publié un guide rappelant les droits des passagers handicapés. On y apprend notamment que les personnes à mobilité réduite ne doivent pas systématiquement être accompagnées. Bon à savoir : en 2011, 22 passagers sourds se sont vu interdire l'accès à bord, faute d'accompagnateur… ▸ *M.S.*

Plus d'infos sur www.europa.eu